

Henri Guernut, député de Château-Thierry (1928-1936)

L'homme qui devient en 1928 député de Château-Thierry est né en Thiérache, à Lavaqueresse, le 2 novembre 1876. Il a donc cinquante deux ans au moment de son élection.

Pur produit de l'école de la République, Henri Guernut est le type même du boursier. Enfant d'une famille paysanne modeste, son instituteur M. Deraigne, dont il parlera toujours avec respect et émotion, remarque son intelligence et obtient de son père la poursuite de ses études. Boursier ¹, il entre à l'école primaire supérieure de Vervins, puis au lycée de Laon avant de se retrouver au lycée Louis-le-Grand à Paris et à la faculté de droit de la Sorbonne.

Devenu secrétaire de l'École des Hautes Études Sociales, il y professe un cours de journalisme. Avocat, il ne plaidera que dans des procès politiques. À l'époque, il appartient au courant socialiste. Il publie dans la *Revue socialiste* des articles intitulés « Lettres à ma cousine » dans lesquels il explique doctrines et mouvements politiques. Journaliste et pédagogue, il le restera jusqu'au bout.

En 1912, il devient secrétaire général de la Ligue des droits de l'homme ² dont il a été l'un des premiers adhérents. Pendant la guerre, il est favorable à l'Union sacrée. Réformé en 1915, il reprend ses activités de secrétaire général pour la défense des droits. Après l'armistice, il mènera le combat pour la révision des procès des condamnés des tribunaux militaires et des cours martiales. Son activité inlassable, ses tournées de conférences dans les départements, son sens de l'organisation permettent une croissance considérable des effectifs de la Ligue qui rassemble quelque 180 000 adhérents en 1932 lorsqu'il quitte le secrétariat général.

Ce rapide rappel de la carrière était nécessaire car, devenu homme politique, il sera toujours confronté à la difficulté de concilier les exigences du ligueur et les exigences du député, du ministre, de l'homme de parti. Cette difficulté augmentera à mesure que l'engagement partisan de Guernut se fera plus précis.

1. *Dictionnaire des Parlementaires français*, Tome V, et Alain Brunet « Henri Guernut (1876-1943) », *Mémoires de la Fédération des sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne*, t. XXXII, p. 157-166. Yves Guernut, *Les Guernut en Thiérache*, tome V (1925-1936), dactylographié. Je dois remercier, ici, Monsieur Yves Guernut, arrière petit-cousin d'Henri Guernut, pour la gentillesse avec laquelle il a mis à ma disposition de nombreux documents.

2. Fondée en 1898, à l'occasion de l'affaire Dreyfus, la Ligue des droits de l'homme s'est donné pour mission la défense de tous ceux dont les droits sont bafoués.

Pendant son premier mandat électif, les exigences du ligueur prévaudront. Au cours du second mandat, ce sont les exigences de l'homme politique qui prendront le dessus

Le scrutin de 1924 : un premier essai manqué

Guernut, en 1924, fait une première tentative électorale qui se solde par un échec : il est candidat, au nom de la SFIO, sur la liste que présente le Cartel des gauches dans le département de l'Aisne³. Cette liste se heurte à une liste conduite par le député sortant Albert Hauet (Union des gauches républicaines, radicales et radicales-socialistes) et à une liste de socialistes SFIO hostiles à l'alliance cartelliste. Dans ces conditions, l'échec était fatal. La liste du Cartel n'a que deux élus. Guernut n'en est pas.

Tout n'est pourtant pas négatif pour lui ; la campagne électorale lui a permis de se faire connaître dans tout le département, de faire apprécier ses talents oratoires et ses compétences. Il a tracé son sillon.

1928 : la réussite

Ce sillon et les relais que représente le réseau des sections de la Ligue des droits de l'homme jouent un rôle important dans sa désignation, en 1928, comme candidat dans la circonscription de Château-Thierry⁴. À cette date, il n'est plus à la SFIO. Il n'est pas radical. Il se présente devant le Congrès des associations républicaines de Château-Thierry, qui siège Salle des conférences, comme un candidat de l'Union des gauches. Il affirme avoir été sollicité depuis plus d'un an par de nombreux amis pour réaliser cette union. Mais le canton de Charly-sur-Marne a son propre candidat, Paul Morlot, conseiller général, et conteste la légalité du Congrès. La Fédération radicale, quant à elle, patronne Fernand Doucedame, conseiller général de Vailly-sur-Aisne. Si Charly-sur-Marne se rallie à Guernut, en revanche c'est un affrontement violent qui se dessine entre Château-Thierry et la Fédération. Un comité Guernut s'organise qui rassemble des notables de gauche, radicaux et socialistes. Et lors d'une réunion

3. Le scrutin est un scrutin de liste départemental, avec panachage : les sièges qui n'étaient pas pourvus à la majorité absolue l'étaient à la représentation proportionnelle entre les listes.

4. On est revenu au scrutin uninominal à deux tours. La circonscription correspond à l'actuel arrondissement de Château-Thierry. Mais depuis 1926, administrativement, Château-Thierry fait partie de l'arrondissement de Soissons. Arch. dép. Aisne, 3 M 3.



Fig. 1 : Henri Guernut, au siège de la Ligue des droits de l'homme, rue Jean-Dolent. Sur la cheminée, le buste de Ferdinand Buisson, ancien président de la Ligue.
(Archives Guernut, 1413 A – Cl. M. Hérody)

publique la candidature de Guernut est acclamée. C'est l'électeur qui tranchera entre les deux candidats, au demeurant l'un et l'autre membres de la Ligue des droits de l'homme. Les dirigeants de la Ligue, dont le président Victor Basch, soutiendront Guernut.

Le début de la campagne est marqué par la polémique entre les deux hommes puis Guernut ajuste son tir sur René Hachette, conseiller municipal de Gland, radical indépendant, soutenu par la droite locale. Gaston Cagniard, dans son journal *L'Informateur*, porte-parole d'une droite extrême, dénonce en Guernut « un socialiste révolutionnaire ».

Pourtant le programme de ce dernier est plutôt modéré même s'il préconise l'impôt progressif sur tous les revenus, le service militaire d'un an, la suppression des conseils de guerre en temps de paix, l'école laïque gratuite à tous les niveaux. En politique étrangère, il fait confiance à la SDN, « juge de paix international ».

Au premier tour, Guernut distance nettement Doucedame qui se désiste pour lui. Au deuxième tour, il l'emporte aisément sur Hachette, avec 6802 voix

contre 5868. Le candidat communiste qui s'est maintenu a perdu plus de la moitié de ses 1070 voix, sans doute au bénéfice de Guernut.

1928-1932 : un ligueur député

« Il est tout gris ; gris de cheveux, gris de barbe courte, jusqu'à son complet qui lui aussi est gris ». Ainsi le voit un journaliste parisien ⁵ qui l'interviewe au lendemain de son succès, au siège de la Ligue. Yvon Delbos ⁶, lui, a été frappé par le rayonnement de ses yeux clairs et « la douceur malicieuse de son sourire », sourire qui lui a valu de la part de Cagniard le surnom peu flatteur de « Jocond ». Delbos note aussi son apparence frêle, sa santé délicate – ses nombreuses syncopes effrayaient son entourage –, son manque de moyens physiques compensés par la volonté, l'intelligence, l'idéal et la force de conviction qui le soutiennent dans son activité débordante (Fig.1).

Journaliste, conférencier, orateur, son discours se remarque par la rigueur logique de la construction, la clarté de l'exposé, la volonté de convaincre qui ne va pas sans une certaine condescendance professorale. À la Chambre ⁷, il veut être un pont entre radicaux et socialistes, faire avancer l'Union des gauches autour d'un programme parce qu'il est « par tempérament un homme de gouvernement », et, en attendant il se tiendra dans son opposition constructive.

Mais il reste secrétaire général de la Ligue. Dès ses premières interviews ⁸ il l'affirme, sous réserve de la confiance du Comité central, qu'il obtiendra. Il continuera à la Chambre les « campagnes d'idées, de justice, d'égalité qu'il a conduites depuis quinze ans ». Pour lui, « les deux fonctions sont complètement différentes mais [...] pas incompatibles [...] ; la Ligue c'est l'absolu et le Parlement c'est le relatif ».

Le 10 juin, devant le Congrès fédéral de la Ligue, à Laon, il précise : « Ligueur, j'oublierai toujours que je suis député. Député je n'oublierai jamais que je suis ligueur ». Et il explique. La Ligue demande la Justice tout entière, pour tous, tout de suite. Le député, lui, se heurte à des obstacles : le temps (les quatre ans d'une législature), l'argent, l'opposition, l'étranger (la France n'est pas seule dans le monde) mais aussi ses scrupules. Pour se faire bien comprendre, il donne des exemples. Accorder instantanément le droit de vote à

5. *Agence technique de presse*, 15 mai 1928.

6. Yvon Delbos, « Un vrai démocrate », *Images d'Henri Guernut*, Château-Thierry, 1951, p. 10.

7. *Agence technique de presse*, 15 mai 1928.

8. *Ibidem*

toutes les femmes ⁹, à toutes les élections, n'est-ce pas risquer d'amener une majorité de droite dont on ne peut attendre qu'elle accomplisse le programme de la Ligue ? Appliquer brusquement les lois laïques en Alsace, n'est-ce pas risquer de menacer l'ordre intérieur ? Il conclut : « concéder, oui, mais pas céder ; ajourner, oui, mais pas abandonner ; transiger oui, mais pas trahir. Biaiser, zigzaguer, peut-être, mais finalement avancer... ».

Au Palais Bourbon, il s'inscrit au groupe des indépendants de gauche, fort d'une vingtaine de députés et en devient secrétaire. Par formation, et par intérêt intellectuel, il fait partie de la commission des Affaires étrangères et de celle de la Législation criminelle et civile.

« *Je suis ligueur* »

À la demande de la Ligue, il est nommé président d'honneur du groupe parlementaire des députés et sénateurs ligueurs (95 députés et 30 sénateurs) qui vient de se constituer dans le but de présenter à la Chambre ou au Sénat les propositions émanant du Comité central de la Ligue des droits de l'homme.

En effet l'étude de ses interpellations et des propositions de loi signées de lui seul ou de l'ensemble des députés ligueurs montre qu'il prolonge bien ainsi les campagnes de la Ligue, lorsqu'il s'agit de liberté publique, de justice, des droits de l'homme en France et dans les territoires coloniaux. Les exemples sont nombreux ¹⁰. Citons en quelques-uns.

Guernut dénonce les atteintes à la liberté de réunion, les arrestations préventives lors des manifestations comme cela s'est fait le 1^{er} mai 1929, la détention illégale de suspects dans les affaires de droit commun, les saisies de publication, etc.

À l'occasion du centième anniversaire de la présence française en Algérie et des cérémonies commémoratives, il proteste contre les injustices subies par les indigènes musulmans, demande leur représentation au Parlement français, l'égalité devant le service militaire, la suppression de la mise en surveillance administrative.

En novembre 1928 il profite du débat budgétaire pour interroger le gouvernement sur la proposition de loi Moro-Giafferi, votée par la Chambre précédente le 17 mars 1928 ¹¹, qui prévoyait la création d'un tribunal d'anciens com-

9. Victor Basch, et les femmes de la Ligue, lui reprocheront sa timidité sur ce sujet. Voir Françoise Basch, « *Victor Basch, de l'affaire Dreyfus aux crimes de la milice* » Paris, 1994, p. 211.

10. Archives de l'Assemblée nationale, Annales, Sessions ordinaires et extraordinaires de 1928 à 1932.

11. Votée par les députés, elle ne l'est pas encore par le Sénat.

battants chargé de réétudier les condamnations des cours martiales pendant la guerre. À cette occasion il invoque les fusillés de Souain, Flirey, le lieutenant Chapeland pour la réhabilitation desquels la Ligue lutte depuis 1919.

Il défend les réfugiés politiques et les proscrits tout en étant cependant d'accord « pour limiter dans une certaine proportion le nombre d'étrangers occupés dans notre pays ».

Il vote, en janvier 1930, la demande de mise en liberté des députés communistes André Marty et Jacques Duclos ¹² ce qui peut paraître naturel pour un homme de gauche mais il est aussi l'un des 29 députés qui se prononcent contre la déchéance ¹³ des deux députés autonomistes alsaciens, Rossé et Ricklin, condamnés par la cour d'assise de Colmar alors même qu'il est tout à fait hostile à l'autonomisme dont il voit l'une des causes dans les maladroites de l'administration française.

Il dépose des propositions de lois qui permettraient l'accession des femmes à certaines fonctions judiciaires (greffier, huissier, avoué...), et d'une façon générale il soutient le droit de chacun à être équitablement défendu tant devant les tribunaux judiciaires que devant les différents conseils de discipline professionnels.

Le défenseur des institutions parlementaires

Pour Guernut, comme pour la plupart des républicains de sa génération, le régime parlementaire se confond avec la République. Aussi déplore-t-il le fonctionnement peu efficace de la chambre des députés. Des sessions trop courtes contraignent de travailler et légiférer « dans la bousculade » et empêchent le contrôle de l'action gouvernementale. Il propose un calendrier des sessions que le gouvernement ne pourrait pas modifier, le développement du travail législatif en commission plus efficace, selon lui, que celui qui se fait dans les séances publiques trop théâtrales.

Mais il ne peut y avoir de bon régime parlementaire sans parlementaires intègres. Il donne des conseils aux jeunes députés pour les prévenir contre les manœuvres de certains milieux financiers véreux qui voudraient les compromettre. Pour lui, enfin, les élus doivent vivre sous le regard ¹⁴ de leurs électeurs qui disposent de la vraie sanction, leur bulletin de vote. Cette proximité de l'élu et de l'électeur est rendue possible par le scrutin d'arrondissement.

12. Ils ont été condamnés pour propagande antimilitariste.

13. Ces deux députés ont été poursuivis pour complot autonomiste. Ils nient cependant toute idée séparatiste et tout appui de l'Allemagne. Guernut explique son vote par une raison de principe : ils ont été choisis par les électeurs, et une raison politique : on risque d'encourager la sympathie à leur égard et de provoquer des troubles.

14. *Bulletin des Ligueurs de Château-Thierry*, n°3, octobre 1928.

Pour la sécurité organisée et l'esprit de Genève

Il n'y a pas de doute pour Guernut, l'Allemagne porte l'entière responsabilité dans le déclenchement de la guerre en 1914. Cependant il demande qu'on aide l'Allemagne républicaine à retrouver son équilibre. Pour lui la paix doit être fondée sur l'arbitrage et sur la solidarité des nations pacifiques. Il est attaché à la SDN et à l'esprit de Genève. Il approuve la politique de Briand même s'il lui reproche de trop cultiver la diplomatie secrète.

La ratification des accords de 1926 sur le remboursement des dettes de guerre aux États-Unis le déchire. Après avoir tergiversé, ce qui provoque l'ironie de son adversaire local, René Hachette ¹⁵, il la vote cependant par respect de la parole donnée mais il aurait souhaité pouvoir lier ce remboursement au paiement par l'Allemagne des réparations, c'est-à-dire à l'exécution du plan Young.

Le traité Briand-Kellog qui met la guerre hors-la-loi le laisse sceptique. Il y voit un « engagement sans grande conséquence », sans obligation pour qui le signe, sans aucune sanction pour qui le viole. Il aurait voulu y trouver davantage d'esprit de Genève. Il le ratifie tout de même. L'affaire mandchoue ¹⁶ confirme son analyse. Aussi interpelle-t-il le gouvernement, en février 1932. Il regrette les hésitations de la SDN qui ne semble pas avoir vraiment été inspirée par l'esprit de Genève. Devant le flagrant délit, elle devait désigner clairement l'agresseur, le Japon, qui a manqué à ses engagements internationaux.

Dans cette affaire Guernut émet une opinion qu'il reprendra dans d'autres circonstances : il croit à l'efficacité de l'isolement de la nation coupable, à son excommunication qui, comme pour les rois du Moyen-Age, doit l'amener à résipiscence.

Guernut et sa circonscription

Guernut ne détient aucun mandat local et ce qui frappe dans l'activité du député de Château-Thierry, c'est la place restreinte tenue par les problèmes qui concernent directement la vie quotidienne de ses électeurs. Certes l'un de ses premiers actes, c'est de demander le rétablissement à Château-Thierry du

15. La ratification est obtenue par 300 voix contre 292. Les radicaux ont voté contre. Hachette, malignement, observe que c'est la première fois que Guernut vote pour le gouvernement, non sans avoir changé plusieurs fois d'avis au cours du débat. *Le Républicain de Château-Thierry*, 8 août 1929.

16. En septembre 1931, le Japon prend prétexte d'une bombe chinoise sur la voie ferrée sud-mandchourienne dont il a l'administration pour s'emparer de toute la province chinoise de Mandchourie.

tribunal départemental supprimé en 1926 ¹⁷. La présence d'une usine de boutons à Crézancy, fief de son ami Henry Lamarre, président du Conseil général, explique vraisemblablement sa proposition de loi sur la tarification douanière des boutons de « dum et de corrozo ».

En réponse aux plaintes des paysans devant les dégâts provoqués par les lapins dans les récoltes, il défend, à l'occasion du débat budgétaire en novembre 1928 « les droits de l'homme contre les malfaisances des animaux ».

L'insuffisance des sources ne permet pas d'aller beaucoup plus loin. En effet Guernut n'a sans doute pas manqué, comme tout parlementaire, d'intervenir auprès des diverses autorités pour tel ou tel de ses électeurs. Mais malgré ses permanences et ses réunions dans les cantons, ses multiples obligations de secrétaire de la Ligue des droits de l'homme, de journaliste, sa présence au Palais Bourbon ne lui permettent que de consacrer un temps très limité à sa circonscription.

1932-1936 : un homme politique ligueur

Une réélection facile.

La réélection ¹⁸ d'Henri Guernut est facile. Seul candidat de la mouvance radicale, il affronte un candidat SFIO, Paul Lambin qui, selon le sous-préfet de Soissons, est plutôt un candidat de témoignage, et son adversaire malheureux de 1928, René Hachette devenu entre temps conseiller général de Château-Thierry. Le communiste Dugay complète la liste des compétiteurs.

Le programme ¹⁹ du député sortant n'est guère différent de celui de 1928. Cependant, de son expérience parlementaire, il tire quelques propositions nouvelles : modification de l'élection et des pouvoirs du Sénat (grands électeurs élus au suffrage universel, limitation dans le temps du veto sénatorial aux décisions de la chambre des députés) et meilleure organisation du travail parlementaire. À nouveau, il exprime son hostilité au scrutin proportionnel qui empêche l'électeur de connaître son élu.

Au premier tour, il augmente son score de 1928 d'environ 1000 voix. Au second, avec plus de 7000 suffrages il supprime largement Hachette ²⁰.

Le deuxième mandat débute par un double changement dans la situation de Guernut : il adhère au Parti radical et à son groupe parlementaire ; il abandonne

17. Séance du 1^{er} février 1929. Annexe n°1206.

18. Arch. dép. Aisne, 3 M 4.

19. Barodet, législature 1932-1936, p. 15-18. Le « Barodet » est un recueil qui rassemble, à chaque nouvelle législature, les professions de foi des députés élus. Il porte le nom du député radical de Lyon (1873-1900) qui en fit adopter la création par la Chambre.

20. Il sera élu sénateur le 10 juillet 1932. Arch. dép. Aisne, 3 M 13.



Fig. 2 : Discours d'Henri Guernut lors du banquet donné à Château-Thierry en l'honneur d'Édouard Herriot, venu inaugurer l'école primaire de filles de la rue de la Madeleine, le 25 novembre 1934.
(Archives Guernut, 1405 A – Cl. M. Hérody)

ses fonctions de secrétaire général de la Ligue des droits de l'homme. Il continuera cependant à la Chambre de relayer les propositions de la Ligue et reprendra celles qui, proposées pendant la précédente législature, n'ont pas eu de suite favorable – c'est à dire la plupart !

Ainsi son activité prend-elle un caractère de plus en plus politique. Pour se donner un instrument de propagande dans sa circonscription, il crée en novembre 1933 *La Tribune de l'Aisne*.

1932-1934 : soutien du Cartel des gauches.

Homme de gauche et député radical, il soutient évidemment les gouvernements successifs du Cartel. Il refuse cependant l'inconditionnalité. Au congrès radical de Toulouse, en octobre 1932, il fait une longue intervention pour dire son opposition à la discipline de vote automatique lors des scrutins de confiance. C'est pourtant son ami Herriot, président du Conseil, qui la demande. Il emporte la décision auprès des congressistes, peu portés, par tradition, à quelque discipline que ce soit.

D'une façon générale, dans les débats internes du Parti radical, Guernut prend souvent la posture du « sage », défendant des positions d'équilibre, entre

la gauche et la droite de l'organisation. Mais, en cela, il n'est peut-être que l'expression éloquentes de l'embarras et de la confusion des radicaux, écartelés entre la politique de déflation qu'ils conduisent et le nécessaire soutien de la gauche du cartel, c'est-à-dire des socialistes (Fig.2).

Un parlementaire actif.

Au Palais Bourbon ²¹, il participe activement à quelques grands débats et est l'initiateur de propositions importantes.

Le 18 mars 1933, sur des questions qui lui tiennent à cœur, il interpelle Daladier, président du Conseil et ministre de la Guerre, sur les retards dans la mise en application de la loi, votée le 9 mars 1932, créant une cour de justice spéciale pour la révision des jugements des conseils de guerre de 1914-1918. Quelques semaines après, les décrets d'application seront promulgués ²². Le même mois, Guernut intervient, à plusieurs reprises dans un grand débat sur l'amnistie. S'il n'est pas favorable à l'amnistie de l'insoumission, il plaide pour l'amnistie des condamnations pour propagande anticonceptionnelle, ainsi que pour celle des caodaïstes condamnés en Indochine – et, à cette occasion, il se plaît à rappeler qu'au nom de la liberté religieuse, il a défendu en 1906 les officiers catholiques de Laon, sanctionnés par le gouvernement de l'époque lors des inventaires, ainsi que les pasteurs protestants de Madagascar.

C'est pendant cette même session du printemps 1933 qu'il dépose une proposition de loi pour la création d'un statut des journalistes, proposition signée par une soixantaine de députés de toutes tendances, de l'extrême droite proche de l'Action française au Parti socialiste. Dans la présentation du texte, les signataires constatent que, contrairement aux autres salariés et aux auteurs d'œuvres littéraires ou d'art, les journalistes n'ont aucune protection. La proposition aboutit, et la loi est votée le 14 mars 1935 ; elle crée la carte professionnelle et la clause de conscience.

À deux reprises, profitant de la discussion budgétaire, Guernut débat longuement sur la laïcité de l'école en Alsace-Lorraine. Il s'agit du droit des parents à refuser l'enseignement religieux donné à l'école et du droit des instituteurs à ne pas le dispenser. Le député de Château-Thierry affronte les députés alsaciens-lorrains de droite comme Rossé ou Robert Schuman. La lecture des arguments échangés montre qu'à l'époque s'opposent sur ces questions deux logiques irréciliables.

21. Archives de l'Assemblée nationale, Annales, Sessions ordinaires et extraordinaires de 1932 à 1936.

22. La navette entre Chambre des députés a duré quatre ans ! L'intervention de Guernut est du 18 mars ; les décrets sont publiés les 15 et 31 mars.

Interpellant le gouvernement sur des opérations militaires au Maroc, sans vouloir discuter du bien fondé de la présence française, il prône la méthode pacifique des officiers des affaires indigènes dont il compare l'efficacité au manque de résultat des actions brutales de certains militaires.

La politique étrangère reste pour Guernut une constante préoccupation. En décembre 1932, il vote en faveur du paiement des échéances des dettes inter-alliées comme le souhaite le président du Conseil Herriot qui sera mis en minorité sur cette question. Mais en 1933, la politique étrangère, c'est surtout l'arrivée d'Hitler au pouvoir, le départ de l'Allemagne de la Conférence du désarmement et de la SDN. Guernut préconise de réagir en plaçant le chancelier allemand au pied du mur. Il faut lui présenter, par l'intermédiaire de la SDN, un plan de désarmement approuvé par les autres nations. S'il le refuse, il se placera au ban des nations : ce serait l'excommunication dont Guernut a déjà parlé à propos de l'affaire mandchoue.

Pas plus que les autres hommes politiques français, il ne semble avoir pris la réelle mesure du phénomène hitlérien. En septembre 1932, et il était en illustre compagnie, n'a-t-il pas écrit ²³ que « le destin d'Hitler était plus que compromis » !

1934-1936 : du 6 février au Front populaire

L'émeute du 6 février, l'Union nationale et les gouvernements de trêve tout comme la construction du Rassemblement populaire mettent Guernut dans une situation pleine de contradictions et d'ambiguïté.

Il condamne l'émeute mais se refuse à juger publiquement l'attitude de Daladier, son indécision avant la crise, sa démission après. Avec l'ensemble du groupe radical, il accepte ²⁴ le gouvernement Doumergue, comme pis-aller, eu égard aux dangers courus par les institutions républicaines. Il fait confiance à Herriot, ministre d'État, et aux autres ministres radicaux.

À partir de là, et jusqu'en janvier 1936, Guernut va s'efforcer de concilier des objectifs contradictoires : ne pas contribuer à l'instabilité ministérielle, veiller au respect de la trêve par tous les partenaires de la nouvelle majorité, ne pas désavouer les ministres radicaux tout en critiquant les décisions, ou le manque de décisions des gouvernements auxquels ils participent.

C'est ce qu'il fait avec brio au congrès radical d'octobre 1934. Dans sa longue intervention, il s'inquiète de tous les manquements de la droite au pacte

23. *Cahiers des droits de l'homme*, 20 septembre 1932.

24. Pour Guernut, on est dans l'un des trois cas où la trêve entre les partis de droite et les partis de gauche est possible : « La guerre, quand il s'agit de sauver la patrie ; la faillite, quand il s'agit de sauver la monnaie ; l'émeute quand il s'agit de sauver le régime ». *La Tribune de l'Aisne*, 15 février 1934.

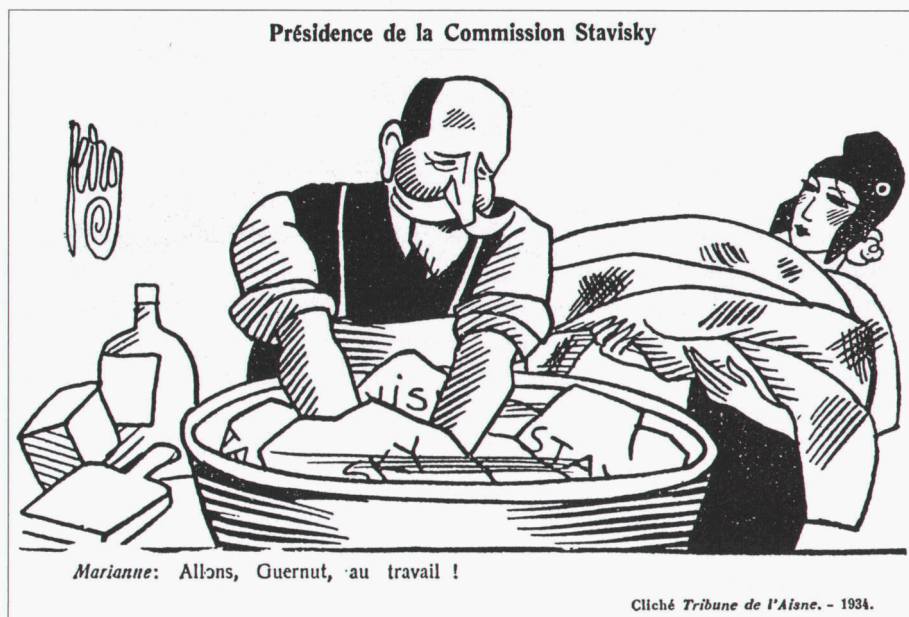


Fig. 3 : Le président de la Commission Stavisky vu par la Tribune de l'Aisne

de bonne conduite, il condamne les projets constitutionnels de Doumergue sur le droit de dissolution de la chambre des députés mais il dit sa totale confiance à Herriot, lui reconnaissant la mission de « préposé, dans le gouvernement, à la garde des frontières de la République ». Au printemps 1935, la situation de Guernut se complique un peu plus encore avec le problème de l'adhésion radicale au Rassemblement populaire en formation.

Une présidence à haut risque

C'est l'exploitation par l'extrême droite contre les radicaux du scandale Stavisky qui a été à l'origine de l'émeute du 6 février 1934. Stavisky avait monté une vaste escroquerie fondée sur le placement de bons de caisse émis par le crédit municipal de Bayonne et gagés sur des dépôts imaginaires. Il avait pour cela bénéficié sinon de complicités du moins de connivences ou de négligences dans divers milieux politiques, policiers ou judiciaires.

Aussi au lendemain de l'émeute, la Chambre crée-t-elle une commission d'enquête chargée de faire la lumière sur ce scandale et démêler les responsabilités. Formée de 44 députés qui représentent tous les groupes parlementaires, elle a un délai de deux mois pour aboutir, délai qui sera prolongé plusieurs fois. Il revient à Guernut le redoutable honneur de la présider. Si la gauche se félicite

de cette nomination, rapidement la droite dénoncera le chef d'orchestre d'une entreprise d'étouffement de la vérité, de blanchiment des coupables, des « stavisqueux » comme le disent *l'Action française* ou *l'Informateur* (Fig.3).

Peu à peu les commissaires oublient de siéger ; l'indifférence s'installe mais les critiques persistent. Consciencieusement Guernut poursuit son chemin. La commission effectue un travail considérable. Elle produit un rapport de quelque cinq cents pages, complété de 5600 pages de dépositions, de rapports annexes et de documents. Il est difficile de dire si elle a réussi à établir la vérité. Jean Zay ²⁵, écrivant dans sa prison, sous Vichy, aura des mots très durs sur « le fatras des procès verbaux ». Il est certain en revanche que Guernut s'est attiré l'exécration de l'extrême droite antiparlementaire et d'une partie de la droite.

Le dénonciateur de ligues

Cette exécration s'explique aussi par sa dénonciation, sans relâche, des agissements des ligues de cette extrême droite, soupçonnées de vouloir abattre la république parlementaire.

Dans une interpellation le premier mars 1935, Guernut dénonce l'agitateur des campagnes, Dorgères qui, à Rouen, a appelé à la grève de l'impôt, au retrait des dépôts en caisses d'épargne et selon certains témoins menacé de faire prendre les fusils. L'interpellation conduit le gouvernement Flandin à poursuivre Dorgères pour incitation au refus de l'impôt. Dorgères, en représailles, vient tenir meeting à Château-Thierry et défie Guernut d'y venir s'y expliquer. Celui-ci, souffrant, ne vient évidemment pas, d'autant qu'il considère qu'en appelant à la violence, Dorgères s'est exclu de toute discussion démocratique ²⁶. D'après la presse amie de Dorgères, malgré le froid et les flocons de neige, quelque cinq mille paysans se sont rassemblés, le 9 mars, dans la Salle des conférences et autour, pour entendre le tribun se moquer de la « colique » du député et pour le conspuer ²⁷.

L'attention portée par Guernut, dès les années vingt, aux actions des ligues – Action française, Jeunesses patriotes, Francistes, Solidarité française, Croix de Feu – fait du député de Château-Thierry une sorte de spécialiste radical de ces différents mouvements. Il est chargé, en juin 1935, d'établir un rapport et au Congrès d'octobre il prend à partie le gouvernement Laval pour sa faiblesse, sinon sa complicité, à leur égard ; le ministre de l'intérieur est pourtant le radical Paganon.

25. Jean Zay, *Souvenirs et Solitude*, Paris, 1946, p. 209.

26. *La Tribune de l'Aisne*, 7 mars 1935.

27. *L'Ami du peuple*, 9 mars 1935, par exemple.

Le point culminant de sa croisade contre les ligues, c'est son interpellation du 3 décembre 1935 : longuement il y dénonce devant la Chambre leur organisation militaire, leur armement, leurs provocations. Il voit dans la convergence de leurs actions un plan concerté contre la République. Il rappelle qu'en Italie, en Allemagne, la méthode n'a pas si mal réussi pour les factieux. À l'issue du débat, pourtant, Laval ayant déposé trois projets de loi répondant en partie à ses préoccupations, Guernut, toujours soucieux de stabilité ministérielle, s'abstient dans le vote de confiance. En effet il s'est placé dans une situation singulière.

Faute de mieux, c'est à dire la résurrection d'un gouvernement de cartel, soutenu par les socialistes, il doit accepter le prolongement d'une trêve de moins en moins respectée et apporter un appui, même réticent, à un gouvernement dans lequel Herriot est toujours ministre d'État. Dans son intervention au Congrès radical d'octobre, il se refuse même de condamner la politique déflationniste de Laval, lui trouvant quelques aspects courageux même s'il ne croit pas à sa réussite ²⁸.

Adhésion au Rassemblement populaire

Depuis plusieurs mois se développe une aspiration populaire à une nouvelle majorité de gauche, le Rassemblement populaire. Guernut doit prendre position par rapport au mouvement qui, irrésistiblement, y conduit. Son évolution sera lente, progressive.

En octobre 1934 ²⁹, il ne voit encore dans le Pacte d'unité d'action entre socialistes et communistes qu'un piège dont les socialistes seront les dupes. Pour lui l'adhésion du Parti radical à une alliance comprenant le Parti communiste, « parti de coup de force et de violence » est impossible. À cette époque, il ne voit guère comme majorité de rechange possible qu'une majorité de concentration autour du Parti radical. Il y a également chez Guernut une certaine animosité à l'égard du Parti socialiste qui a rompu le Cartel et qui prétend ne se désister, lors des élections, que pour des radicaux qui ont pris « publiquement » position contre les gouvernements de trêve.

Sa crainte des ligues, le constat de la mauvaise volonté des gouvernements à les combattre, peut-être la déclaration de Staline sur la défense nationale ³⁰ et

28. Le ministre des Finances est un radical, Marcel Régner. Guernut le 28 novembre s'est abstenu sur les projets financiers du gouvernement.

29. *Le Démocrate soissonnais*, 21 octobre 1934.

30. Le 15 mai 1935, dans la déclaration finale de la rencontre de Laval et de Staline ce dernier « comprend et approuve pleinement la politique de défense nationale faite par la France pour maintenir sa force armée au niveau de sa sécurité ». Le Parti communiste cesse sa propagande antimilitariste.

les piètres résultats de son parti aux élections municipales entraînent sa conviction qu'il est nécessaire d'adhérer au processus en cours. À partir de là, il en devient l'ardent propagandiste à l'intérieur du Parti radical.

En revanche, comme ligueur, il exprime des réticences à l'adhésion de la Ligue à un programme politique, ce qui, selon lui, n'est pas de son domaine, alors même que le président, Victor Basch, est la cheville ouvrière du Rassemblement. La démarche de Guernut accompagne donc celle de la Ligue, mais ce n'est pas lui qui conduit la Ligue dans le Rassemblement.

Toujours est-il, qu'une fois son parti pris, il y joue un rôle important. Le 14 juillet 1935, il est l'un des acteurs en vue de la grande manifestation parisienne. Les partis et les organisations engagés dans le Comité de Rassemblement populaire ont choisi ce jour anniversaire de la prise de la Bastille pour faire la preuve à travers le pays de leur union et de leur détermination à lutter pour les libertés démocratiques, pour la paix et pour l'amélioration des conditions de vie des travailleurs. Un serment solennel doit sceller cet engagement.

Le matin, tandis qu'à Paris se tiennent, au vélodrome Buffalo, les Assises de la Paix et de la Liberté au cours desquelles est prononcé le serment, Guernut est à Château-Thierry ³¹, aux côtés du maire Lescarcelle, du président du Conseil général Lamarre, en tête d'une manifestation de 2000 personnes qui va de la place Paul-Doumer à l'hôtel de ville où Lescarcelle prononce un discours et où est lu le texte du serment.

L'après-midi est prévue à Paris une grande manifestation populaire de la Bastille à la Nation. Guernut est à nouveau en tête de l'immense cortège ³². Il est juché sur le toit d'une voiture, en compagnie de Pierre Cot et Langevin. Un grand drapeau tricolore les surplombe. À leur côté, roule de conserve, à la même vitesse, une autre voiture, surmontée, elle, d'un drapeau rouge, qui transporte Paul Faure, Maurice Thorez et Henri Barbusse. Derrière suivent les dirigeants des différentes organisations et la masse énorme des manifestants parmi lesquels les radicaux ne sont évidemment pas les plus nombreux. C'est une sorte de marche triomphale.

Dans les mois qui suivent, il participe – en fonction de son temps – aux travaux de la délégation des gauches qui mettent au point le programme de gouvernement. Il est l'un des orateurs écoutés des réunions publiques, à Château-Thierry, à Soissons, à Saint-Quentin... Il y dénonce les ligues, les faiblesses de Laval à leur endroit dans un langage plus ferme et plus vif que celui qu'il emploie à la tribune de la chambre des députés.

En janvier 1936, le programme de compromis est finalement rédigé et adopté, grâce à la modération communiste dont se réjouit Guernut. Ce programme répond à son attente puisqu'il satisfait, selon lui, l'essentiel des

31. *La Tribune de l'Aisne*, 18 juillet 1936.

32. Arch. nat., F⁷ 13305 ; Rapport d'un fonctionnaire de police. Curieusement, il ne signale pas la présence de Langevin.

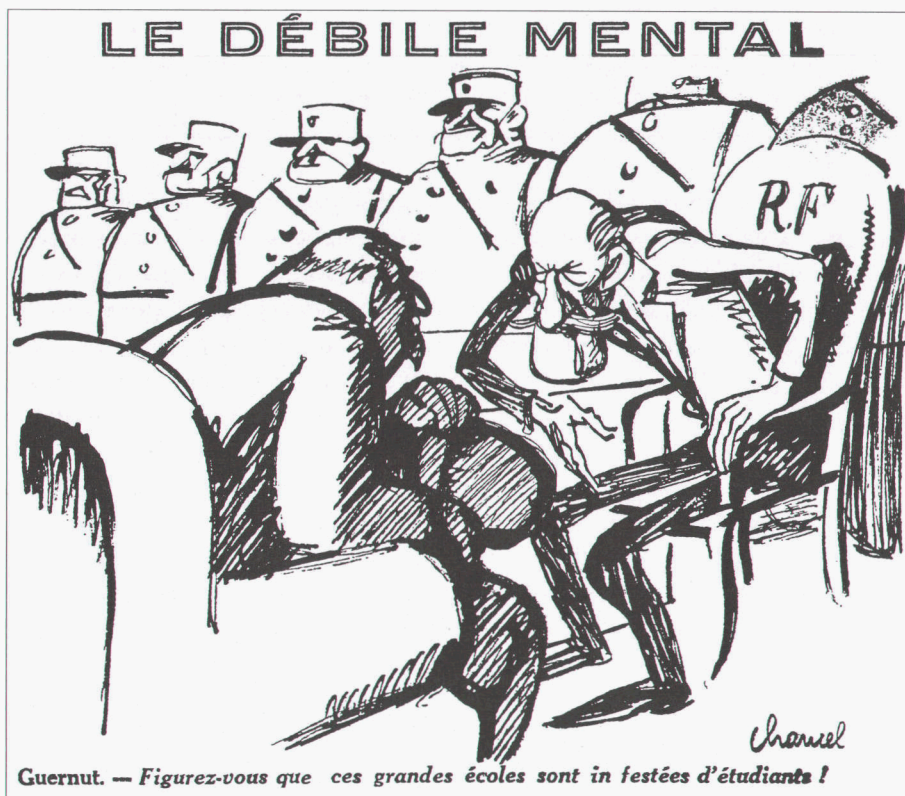


Fig. 4 : Le ministre de l'Éducation nationale vu par un journal de droite, l'*Ami du peuple*.

demandes radicales et qu'il doit espérer qu'à l'issue des élections – il n'y a pas de sondage d'opinion à l'époque – le gouvernement sera dirigé par un radical.

Guernut ministre de l'Éducation nationale

La chute de Laval, son remplacement par le radical Albert Sarraut à la tête d'un gouvernement³³ qui sera forcément de courte durée, donnent l'occasion à Guernut de devenir ministre ; il obtient le portefeuille de l'Éducation nationale³⁴.

Dès sa nomination, il est en butte à la violente hostilité de l'extrême droite et de ses ligues qui le taxent d'« imbécile et fanatique », de « blanchisseur de

33. Le gouvernement Sarraut est soutenu par la gauche : les socialistes ont voté en sa faveur, les communistes se sont abstenus.

34. Louis Planté, *110 rue de Grenelle*, Paris, 1967, p. 109-110.

staviskeux » et de « débile mental »³⁵. Pour *La Croix*, il est « maçon et sectaire ». *L'Informateur* n'est pas en reste (Fig. 4).

À peine est-il installé qu'on l'accuse d'incompétence : ses services n'ont-ils pas oublié de prévenir parents et enseignants de la journée de congé accordée aux écoles à l'occasion des obsèques du roi d'Angleterre...

Mais surtout Guernut hérite de l'affaire Jèze³⁶ qui secoue la faculté de droit de Paris depuis novembre 1935. Professeur de droit fiscal, Jèze est chargé à la Sorbonne d'un cours optionnel. Il est aussi, à Genève, le conseiller juridique d'Hailé Sélassié, empereur d'Éthiopie, dans sa plainte contre l'agression italienne dont a été victime son pays. C'est trop pour les étudiants nationalistes et pour les ligues, qui dénoncent en lui un « traître », un « antinational » et qui décident de l'empêcher de donner son cours. En janvier, devant le désordre, le doyen Allix a fermé la faculté de droit.

Guernut la fait rouvrir et décide le maintien du cours dans les locaux, malgré l'avis du conseil d'université qui avait proposé de le déplacer en un autre lieu. La guerre est ouverte. C'est l'épreuve de force. Le lundi 10 février 1936, le cours doit être interrompu au bout de quelques minutes. L'étudiant Bassompierre³⁷ écrase une ampoule de produit lacrymogène et apostrophe le professeur qui quitte la Faculté sous les huées des étudiants nationalistes.

Le lendemain, ces mêmes étudiants s'installent pour occuper les locaux afin de « recevoir » le mercredi matin le professeur Jèze. Le doyen essaie de négocier leur départ. Puis fait appel à la police. L'incident éclate à la sortie des occupants. Un délégué étudiant, Robert Thielland, et le doyen précèdent les étudiants. C'est alors que, selon les manifestants, Thielland a été renversé et frappé à coups de pied par les policiers ; le doyen bousculé a été également frappé. Selon la police le premier a glissé sur le verglas et, lors de sa chute, son bras a heurté violemment le doyen à la face. Une centaine d'étudiants sont interpellés, le doyen démissionne³⁸. La presse d'extrême droite et de droite dénonce la répression exercée par Guernut, « le débile mental », contre les étudiants qui a fait assiéger la Faculté de Droit par 1500 policiers.

Après une accalmie, tout recommence, début mars 1936, avec la reprise du cours public. Le 5 mars, Jèze, accompagné du doyen par intérim, Ripert, est conspué par les étudiants nationalistes massés à l'intérieur et à l'extérieur de la

35. Allusion à sa réforme de 1915.

36. Arch. nat., F⁷ 13314, F⁷ 12964, F⁷ 12965.

37. Il sera pendant l'occupation inspecteur général de la milice en zone Nord. À la libération, il sera condamné à mort et exécuté notamment pour ses responsabilités dans l'assassinat de Georges Mandel. Henri Noguères, *En France au temps du Front Populaire*, Paris, 1977, p. 86.

38. Notons que c'est le 13 mars 1936 que Blum est agressé boulevard Saint-Germain par des camelots du roi revenant des obsèques de Jacques Bainville. Sarraut dissout la ligue d'Action française et différentes organisations qui lui sont liées.

Faculté et doit renoncer à faire cours. Les manifestations se succèdent, jour après jour, dans le quartier latin. Guernut y est voué à l'asile ou au poteau !

La fièvre tombe à partir du 13 mars, sans doute parce que la crise internationale occupe le devant de la scène, mais aussi parce que Guernut et le gouvernement acceptent le transfert de l'enseignement de Jèze à l'Institut pédagogique de la rue d'Ulm où il se déroulera dorénavant dans le calme. Ainsi Guernut a dû consentir à un compromis en acceptant le déplacement du cours. Mais dans l'aventure il a hérité du surnom supplémentaire de « rempailleur de Jèze ». Et il s'est acquis la haine durable des étudiants nationalistes.

La brièveté du gouvernement ne donne pas au ministre le temps de quelque réforme d'envergure que ce soit. Tout au plus s'est-il penché sur celle de la Comédie française qu'il ne peut mener à son terme.

Mais un ministre ne s'occupe pas seulement de son département. Il participe aux délibérations et à la responsabilité collective du Conseil des ministres. Or le gouvernement Sarraut doit affronter la crise du samedi 7 mars. Ce jour là Hitler, en violation des traités, fait entrer des troupes dans la zone démilitarisée de la rive gauche du Rhin. Que faut-il faire ? Le 8 mars, Sarraut réunit ses ministres pour décider des mesures à prendre. Faute de procès verbal, il est difficile de savoir quelle a été la position exacte de chacun. Il n'est même pas possible de savoir avec certitude si Guernut a pris la parole ou non. Les témoignages se contredisent. Entendus par une commission d'enquête ³⁹ après 1945, les survivants essaient de justifier leur attitude ce jour là. En recoupant ces témoignages, celui de Jean Zay ⁴⁰ et celui de Déat dans ses mémoires inédits ⁴¹ et ce que Guernut a pu en dire dans la *Tribune de l'Aisne* ⁴², il semble qu'il ait été le partisan d'une mobilisation « ample » qui aurait été un atout dans un recours auprès des nations de Locarno et de la SDN. Pas plus que les autres ministres il n'a préconisé une réplique armée de la France seule en Rhénanie.

Comme la grande majorité des Français, Guernut n'était pas prêt, en ce mois de mars 1936 à affronter les risques d'un conflit armé. Il croit encore – et voudra croire encore pendant plusieurs mois – aux capacités d'action de la SDN. Gageons que ce n'est pas sans quelque amertume qu'au congrès de la Ligue des droits de l'homme de 1936 il entendra de Victor Basch cette critique du gouvernement Sarraut « certainement animé de meilleures intentions que celui auquel il a succédé [...], républicain mais faible, velléitaire qui n'a pas réalisé ce que nous désirions et que, probablement, étant donné la composition de la Chambre, n'a pas pu, le voulût-il, le réaliser... »

39. « Commission chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945 ».

40. Jean Zay, *Souvenirs et solitudes*, Paris, 1946, p. 67.

41. Philippe Burrin, *La dérive fasciste*, Paris, 1986, p. 213.

42. 7 avril 1939.

L'échec électoral

Investi par la Fédération radicale le 15 mars 1936, Guernut s'engage dans une campagne électorale extrêmement dure. Il affronte deux candidats de droite, Dervaux et l'agrarien Piétri et deux candidats de gauche, le socialiste Paul Lambin et le communiste Paul Dugay ⁴³.

Il lance sa campagne le 22 mars 1936 ⁴⁴ par un grand banquet donné Salle des conférences où se presse tout ce que le député sortant et le Parti radical comptent d'amis et de militants. Après les discours d'usage, il prend à son tour la parole pour exposer son programme, affirmer son ancrage à gauche, attaquer violemment ses adversaires de droite, regretter que les socialistes n'aient pas permis qu'il y ait eu pendant toute la législature une majorité de cartel stable. Mais, affirme-t-il, seul l'avenir le préoccupe.

Comme on peut s'y attendre, son programme s'articule autour des termes du slogan du Rassemblement populaire. « Le pain » : Guernut critique la déflation, il préconise d'aiguillonner les besoins pour relancer l'activité et réduire le chômage. « La paix » : il recommande l'association de tous les États qui acceptent le devoir de solidarité avec toutes ses conséquences puisque la sécurité collective n'a pas été opérante. « La liberté » : il faut abattre les « bastilles modernes » que sont la Banque et la Presse achetée par la Banque. Dans sa conclusion, Guernut exprime sa crainte que, pour l'éliminer, l'extrême droite fasse massivement voter pour le candidat socialiste mais veut espérer qu'un parti de gauche n'acceptera pas les voix de l'intrigue. Le député sortant ne ménage pas ses efforts, il visite la plupart des communes mais dans ses réunions il doit affronter croix de feu, agrariens, royalistes. À Charly-sur-Marne, il a du mal à se faire entendre. Mais il est aussi interpellé par des socialistes. Une vive polémique oppose le journal de Lambin et la *Tribune de l'Aisne*. Celle-ci accuse les partisans de Lambin de déformer la vérité. Elle assure que dans les réunions publiques les socialistes et les gens de droite applaudissent Lambin, ou sifflent Guernut de conserve. En un mot, le climat est détestable entre les deux principaux candidats de la gauche.

C'est au cours de sa dernière réunion, le 25 avril 1936, que Guernut se heurte à la violence physique ⁴⁵. Au moment où le dernier contradicteur, le communiste, va prendre la parole, l'assaut est donné par une bande de jeunes gens, les chaises volent à travers la Salle des conférences, les coups pleuvent, les gaz lacrymogènes rendent l'atmosphère irrespirable. Le commissaire de police dissout la réunion tandis qu'on relève quelques blessés et que les partisans de Guernut manifestent dans la rue.

43. Arch. dép. Aisne, 3 M 7.

44. *La Tribune de l'Aisne*, 26 mars 1936.

45. *La Tribune de l'Aisne*, 30 avril 1936.

Un car et des voitures qui transportent les assaillants sont interceptés à Meaux par la police ; d'autres s'échappent ; sur les vingt-six interpellés, vingt-trois ⁴⁶ sont écroués à Château-Thierry et comparaîtront devant le tribunal correctionnel. Tout laisse à penser qu'il s'agit d'un commando de Camelots du roi, venu de Paris. Cagniard n'y voit qu'un chahut d'étudiants. Pourtant sur les vingt trois interpellés, quatre seulement sont étudiants et un seul en faculté de droit. Par cette expédition l'extrême droite reconnaît la vigueur et l'efficacité du combat que Guernut n'a cessé de mener contre elle depuis des années.

Le lendemain soir, les espoirs de Guernut s'effondrent. Il est distancé de 120 voix par Lambin et contraint au désistement. Ses ennemis pavoisent. Ses amis sont consternés. On lui cherche une circonscription de rattrapage ⁴⁷. À Niort, où le candidat radical est disposé à lui laisser la place, la Fédération socialiste des Deux-Sèvres fait échouer le projet. L'ancien député de Château-Thierry ne retrouvera pas le Palais Bourbon.

La polémique se développe entre socialistes et radicaux du Sud de l'Aisne, entre Lambin et Guernut. Lambin est accusé d'avoir accepté les voix de droite et d'extrême droite. En un mot d'être l'élus de la droite. En réalité, même si des électeurs de droite ont pu voter pour Lambin, ce ne sont pas ces voix qui ont fait la différence mais les deux mille suffrages que Guernut a perdus par rapport à 1932. Il est plus conforme à la vérité de penser qu'il a payé les ambiguïtés de son parti – et aussi les siennes – depuis 1934. Il a payé aussi une présence insuffisante sur le terrain.

La carrière politique de Guernut ne s'arrête pas sur cet échec. Il continuera à être actif au sein du Parti radical où il se fera le défenseur du Front populaire, même s'il trouve que Léon Blum va trop vite. Et, paradoxalement et par dépit, il s'y fera le champion de la représentation proportionnelle, rejoignant sur ce point la droite du Parti hostile à l'alliance à gauche. Il ne perd pas l'espoir, grâce à ce mode de scrutin, de retrouver un siège lors des élections de 1940.

Républicain de la lignée des républicains du XIX^e siècle, fondateurs de la III^e République, Guernut considère que la République se confond avec le régime parlementaire ; elle est attachement à un certain nombre de valeurs inscrites dans la Déclaration des droits de l'homme. On a dit de Guernut qu'il était un « jacobin constructif » car il mettait en avant les deux constantes du jacobinisme : la vertu et le courage ⁴⁸.

46. Ils sont condamnés à des peines de prison et à des amendes avec ou sans sursis.

47. Ce que permet la loi électorale de l'époque.

48. Boris Mirkine-Guetzevitch, *Images d'Henri Guernut*, Château-Thierry, 1951, p. 19.



Henri Guernut (*Coll. part.*)

Dans ses votes à la Chambre et dans sa gestion des choses au quotidien il peut nous paraître, pourtant, d'une extrême prudence. Probablement était-il avant tout pédagogue et moraliste.

Michel HÉRODY